

MAIRIE DE CANARI
20217 CANARI
Tél : 04.95.37.80.17
Fax : 04.95.37.86.08
Mail : mairiecanari@wanadoo.fr

ARRÊTÉ n°2022-05 INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE CHINE EN PERIODE ESTIVALE

Le Maire de la commune de CANARI,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-6 ;

VU le code de la Route, et notamment ses articles R.36, R.37-1 et R.225 ;

VU le Code Pénal, notamment son article R.610-5 ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans un souci de sécurité, le stationnement des véhicules sera strictement interdit sur la Place de Chine à compter du 30 juin 2022 au 30 septembre 2022.

Seuls seront autorisés les stationnements nécessaires à la dépose des colis, encombrants et lourds pour un délai n'excédant pas 15 minutes.

Article 2 : La Brigade de Gendarmerie de Luri est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Canari, le 06 juin 2022.

Le Maire



Jean Michel SIMONETTI